



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

FRENCH AMERICAN FOUNDATION - FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FRENCH AMERICAN FOUNDATION - FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

N° SIREN : 309 744 944

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association FRENCH AMERICAN FOUNDATION - FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRENCH AMERICAN FOUNDATION - FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées au paragraphe « Changement de méthode comptable » en page 9 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 08 juin 2026

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN
Associée

Comptes annuels

French-American Foundation – France

31/12/2025

Ce document contient 28 pages





French-American Foundation – France

Comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Bilan Actif	3
0.2	Bilan Passif	4
0.3	Compte de résultat	5
1	<i>Annexe</i>	7
1.1	Annexe aux comptes annuels	8

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	9 885	7 402	2 482	
		Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				6 000
		TOTAL	9 885	7 402	2 482	6 000
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 759	29 146	8 613	5 815
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	37 759	29 146	8 613	5 815
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	4 500		4 500	4 500	
	TOTAL	4 500		4 500	4 500	
	Total (II)	52 144	36 549	15 595	16 315	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	87 000	15 500	71 500	27 400
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	4 235		4 235	37 227
		Charges constatées d'avance	22 996		22 996	24 322
		TOTAL	114 231	15 500	98 731	88 950
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	2 953 833		2 953 833	2 677 015
	Total (III)	3 068 065	15 500	3 052 565	2 765 966	
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)			3 120 210	52 049	3 068 161	2 782 282
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	266 054	266 054
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 700 000	1 600 000
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	572 001	489 173
	Excédent ou déficit de l'exercice	269 027	182 828
	Situation nette (sous-total)	2 807 083	2 538 056
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		2 807 083	2 538 056
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	4 054	2 254
Total (II)		4 054	2 254
Provisions	Provisions pour risques	4 132	5 115
	Provisions pour charges		
Total (III)		4 132	5 115
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 563	52 445
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	177 927	163 389
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 000	321
	Produits constatés d'avance	26 400	20 700
Total (IV)		252 891	236 855
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		3 068 161	2 782 282
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

French-American Foundation – France

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	755 738	714 601
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	1 065 350	921 194
	<i>Dons manuels</i>	28 350	27 306
	<i>Mécénats</i>	1 037 000	893 888
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 983	25 281
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	10 897	85
	Total des produits d'exploitation (I)	1 837 970	1 661 162
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	997 441	940 830
	Aides financières		23 706
	Impôts, taxes et versements assimilés	28 871	21 280
	Salaires	413 690	359 251
	Cotisations sociales	158 640	138 521
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 678	4 789
	Dotations aux provisions	5 500	18 823
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	1 800	2 254
	Autres charges	720	25 245
	Total des charges d'exploitation (II)	1 615 342	1 534 704
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		222 627	126 457
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	63 268	75 581
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	63 268	75 581
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés	549	6
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	549	6
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		62 718	75 575
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		285 346	202 033



Compte de résultat

French-American Foundation – France

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		321
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-321
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)	16 319	18 884
Total des produits (I + III + V)	1 901 238	1 736 744
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 632 211	1 553 916
EXCÉDENT OU DÉFICIT	269 027	182 828
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	111 683	97 248
TOTAL	111 683	97 248
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	111 683	97 248
TOTAL	111 683	97 248



French-American Foundation – France

Annexe



30/04/2026 17:04:00

Page : 7 / 28



French-American Foundation – France

**Annexe aux comptes
annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2025**
Montants exprimés en EUR



French-American Foundation – France

Annexe aux comptes annuels de l'exercice
31 décembre 2025

Table des matières

1	Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité	4
1.1	Objet social	4
1.2	Missions sociales	4
2	Description des moyens mis en œuvre et ressources	7
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	8
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	8
3.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	8
4	Principes et méthodes comptables	9
4.1	Principes généraux	9
4.1.1	Changement de méthode comptable	9
4.1.2	Corrections d'erreurs	10
4.2	Dérogations	10
4.3	Principales méthodes comptables	10
5	Informations relatives aux postes du bilan	11
5.1	Actif immobilisé	11
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	11
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
5.1.3	Modalités d'amortissements	12
5.1.4	Immobilisations incorporelles	12
5.1.5	Immobilisations corporelles	12
5.1.6	Immobilisations financières	13
5.2	Actif circulant	13
5.2.1	Etat des créances	13
5.2.2	Produits à recevoir	13
5.2.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	13
5.2.4	Charges constatées d'avance	14
5.2.5	Disponibilités	14
5.3	Fonds propres	15
5.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	15
5.4	Autres fonds propres	15
5.5	Fonds dédiés	15
5.6	Provisions pour risques et charges	16
5.6.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	16
5.7	Dettes	16
5.7.1	Etat des dettes	16
5.7.2	Charges à payer	17
6	Informations relatives au compte de résultat	18
6.1	Produits d'exploitation	18
7	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	19
7.1.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	19
7.1.2	Informations concernant les contributions volontaires	19
7.1.3	Informations relatives à l'effectif	19



French-American Foundation – France

Annexe aux comptes annuels de l'exercice
31 décembre 2025

7.1.4	Information concernant les honoraires du commissaire aux comptes	20
7.1.5	Statut fiscal de l'association	20
7.1.6	Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger	20

1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

1.1 Objet social

French-American Foundation – France, créée en 1975, est un lieu de débats et d'échanges réguliers pour approfondir les relations entre la France et les États-Unis.

Elle cultive et incarne le dialogue transatlantique au seul service de l'amitié entre les deux pays et les deux peuples au plus haut niveau et dans tous les domaines : politique, diplomatique, militaire, économique, culturel, universitaire et médiatique.

1.2 Missions sociales

La French-American Foundation – France a mis en place différents programmes développés au fil des années tels que les Young Leaders, Young Talents, Cyber Security, Health Initiative et Translation Prize.

- Le programme Young Leaders incarne, au plus haut niveau, le dialogue Transatlantique que promeut la French-American Foundation – France. Chaque année, 10 Français et 10 Américains, âgés de 30 à 40 ans, reconnus non seulement pour leurs réalisations, mais aussi pour leur capacité à inspirer et à agir au service de leur prochain, sont sélectionnés pour leur leadership et leur capacité à impacter. Ces leaders incarnent une vision exigeante et humaine du leadership, mêlant excellence, engagement et impact positif.

Ces participants se distinguent par leurs parcours riches et variés, souvent marqués par des expériences significatives aux États-Unis ou un intérêt profond pour ce pays.

Le jury, composé de personnalités reconnues, privilégie la diversité des profils, sélectionnant des candidats issus de nombreux secteurs : politique, administration, économie, culture, business, sciences, innovation, militaire, ONG, média etc. Cette diversité garantit une promotion éclectique et représentative des talents de la promotion.

- Le programme Cyber Security réunit des experts français et américains issus d'institutions ou d'entreprises pour discuter des nouvelles menaces cyber, des manipulations de l'information sur les réseaux sociaux ainsi que de la question des normes internationales et de régulation.
- Le programme Health Initiative a pour objectif de permettre aux acteurs du monde de la santé et de son environnement de se retrouver et d'échanger sur les bonnes pratiques dans un contexte transatlantique.

- La French-American Foundation – France met en valeur le thème de la culture en organisant des rencontres avec des auteurs, des artistes, mais aussi en créant des partenariats avec des musées, des théâtres et les différents acteurs culturels du moment. Le programme Translation Prize récompense chaque année la meilleure traduction française d'un ouvrage américain publié pour la première fois en France.

La French-American Foundation – France a mis en place différents cycles de rencontres développés au fil des années :

- Les French-American Breakfasts : Créés en 2011 par notre président d'honneur Jean-Luc Allavena (YL 2001), les French-American Breakfasts (FAB) se sont imposés comme le rendez-vous mensuel de référence pour les membres et amis de la French-American Foundation – France. Organisés chaque mois au cœur de Paris, ces événements rassemblent entre 150 et 200 participants autour d'un invité français ou américain, choisi pour son expertise, son rayonnement ou son rôle clé dans un domaine d'intérêt transatlantique.
- Le cycle #NewWorldNewLeaders : depuis plusieurs décennies, Lazard joue un rôle central dans l'écosystème de la French-American Foundation – France, à Paris comme à New York. En 2021, à l'occasion des 40 ans du programme emblématique Young Leaders, cette collaboration s'est renforcée avec le lancement du cycle de réflexion #NewWorldNewLeaders, dont Lazard est le partenaire exclusif. Imaginé pendant la pandémie de Covid-19, ce programme transatlantique explore les multiples dimensions du leadership : ce qu'il a été, la manière de l'incarner en temps de crise, son avenir dans un monde en mutation, et surtout son impact sur une société en quête de sens.
- Le dîner annuel : Moment phare de l'année, le Dîner de Gala de la French-American Foundation – France incarne depuis 2015 l'essence même des valeurs transatlantiques qui guident notre mission. Cet événement prestigieux réunit chaque année entre 500 et 700 convives dans des lieux parisiens emblématiques, tels que la Galerie des Batailles du Château de Versailles ou le Palais de Chaillot, offrant un cadre majestueux et unique à cette soirée exceptionnelle.

Le Dîner de Gala accueille des invités d'honneur de renommée mondiale, issus des sphères politique, économique, culturelle ou académique, qui incarnent les valeurs de coopération et de dialogue entre la France et les États-Unis. Ce moment privilégié permet à la communauté de la Fondation – ministres, diplomates, dirigeants d'entreprises, journalistes et amis de la Fondation – de se réunir et d'écouter une personnalité inspirante partager sa vision et son parcours.
- Les Spécial Events : tout au long de l'année, la French-American Foundation – France organise des événements exclusifs en petit comité, offrant un cadre unique pour échanger avec des personnalités françaises et américaines sur des sujets stratégiques et d'actualité. Ces rencontres, conçues pour approfondir des thématiques majeures de la relation transatlantique, rassemblent des leaders d'opinion, experts et acteurs clés de divers secteurs.



French-American Foundation – France

Annexe aux comptes annuels de l'exercice
31 décembre 2025

Les Special Events de la French-American Foundation – France abordent des thématiques variées, allant de la politique aux affaires, en passant par le sport et la culture.

- Les Young Leaders Perspectives, rendez-vous hebdomadaires sous format de webinaire rassemblent deux Young Leaders, français et américain, autour de différentes thématiques.



French-American Foundation – France

Annexe aux comptes annuels de l'exercice
31 décembre 2025

2 Description des moyens mis en œuvre et ressources

L'association est administrée par un comité exécutif, composé du Président de l'association, de quatre vice-Présidents, d'un Trésorier, de six autres membres exécutifs, de quatre Présidents d'honneur et de plusieurs membres.

Le siège social de l'association réunit :

- Une Directrice Générale,
- Une Directrice des programmes,
- Une responsable de programmes,
- Une responsable administrative et financière,
- Une Office Manager.

Les ressources annuelles de l'association comprennent essentiellement les cotisations, souscriptions et participations de ses membres et partenaires, le produit de manifestations, le produit de libéralités.



French-American Foundation – France

Annexe aux comptes annuels de l'exercice
31 décembre 2025

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Le Gala de la French-American Foundation – France a eu lieu le 09 juin 2025 au Pavillon Gabriel à Paris.

Le séminaire des Young Leaders 2025 a eu lieu du 21 au 26 octobre 2025 à Marseille.

3.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et 2023-03 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2018-06 et 2014-03 relatifs au plan comptable général.

4.1.1 Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédents ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Aucun changement n'a trouvé à s'appliquer rétrospectivement.

Il n'y a pas d'impact à l'ouverture de l'exercice.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable.

- Actif :
 - Au niveau de l'actif circulant, les éléments figurant dans la rubrique « charges constatées d'avance » en 2024 pour un montant de 24 322 euros figurent en 2025 dans cette même rubrique pour 22 996 euros dans la catégorie des créances de l'actif circulant et non dans la catégorie divers de l'actif circulant.
- Passif :
 - Un cadre à néant est né du règlement ANC n° 2023-03 relatif aux autres fonds propres.

- **Compte de résultat :**

Au niveau des produits d'exploitation :

- Les éléments figurant dans la rubrique « reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » en 2024 d'un total de 25 281 euros, figurent en 2025 dans la rubrique « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » pour 5 983 euros. Par ailleurs, les seuls éléments correspondants aux transferts de charges en 2024 d'un montant de 281 euros figurent dans la catégorie des « produits divers de gestion » en 2025 pour 3 477 euros.

Au niveau des charges exceptionnelles :

- Les éléments figurant dans les charges exceptionnelles 2024 relatifs à des pénalités d'un montant de 321 euros figurent en 2025 dans la rubrique des autres charges d'exploitation à néant.

4.1.2 Corrections d'erreurs

L'association n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

4.2 Dérogations

L'association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

4.3 Principales méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

5 Informations relatives aux postes du bilan

5.1 Actif immobilisé

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	23 878	6 000	19 994	9 885
Autres immobilisations incorporelles	6 000		6 000	-
Total Immobilisations incorporelles	29 878	6 000	25 994	9 885
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Install. techniques, matériel, outillage	32 645	7 958	2 844	37 759
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Total Immobilisations corporelles	32 645	7 958	2 844	37 759
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	4 500			4 500
Total Immobilisations financières	4 500			4 500
Total	67 024	13 958	28 837	52 144

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement				-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	23 878	3 518	19 994	7 402
Autres immobilisations incorporelles				-
Total Immobilisations incorporelles	23 878	3 518	19 994	7 402
Terrains				-
Constructions				-
Install. techniques, matériel, outillage	26 829	5 161	2 844	29 146
Total Immobilisations corporelles	26 829	5 161	2 844	29 146
Total	50 707	8 678	22 837	36 549

5.1.3 Modalités d'amortissements

Type d'immobilisation	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Site internet	Linéaire	1 an
Installations et agencements	Linéaire	2 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

5.1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements sur l'exercice 2025 s'expliquent par la finalisation du site internet qui est rentré dans les immobilisations incorporelles pour 6 000 euros et la mise au rebut de l'ancien site internet pour 19 994 euros.

5.1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.5.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements sur l'exercice 2025 s'expliquent par l'acquisition de quatre ordinateurs pour 7 958 euros et la mise au rebut de trois ordinateurs pour 2 844 euros.

5.1.6 Immobilisations financières

Il s'agit d'un dépôt de garantie de 4 500 euros des locaux de la French-American Foundation – France.

5.2 Actif circulant

5.2.1 Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	4 500	0	4 500
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	4 500		4 500
Créances de l'actif circulant	114 231	114 231	
Créances clients et comptes rattachés	87 000	87 000	
Autres créances	4 235	4 235	
Charges constatées d'avance	22 996	22 996	
Total	118 731	114 231	4 500

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance inférieure à un an à l'exception du dépôt de garantie pour l'utilisation des locaux du siège de l'association évoqué au chapitre 5.1.6.

5.2.2 Produits à recevoir

Néant.

5.2.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle d'une créance est inférieure à sa valeur nette comptable.

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-			-
Immobilisations corporelles	-			-
Stocks				-
Créances	15 000	5 500	5 000	15 500
Immobilisations financières				-
Total	15 000	5 500	5 000	15 500

Les reprises de dépréciations d'un montant de 5 000 euros concernent les créances 2024 recouvrées sur l'exercice 2025.

Les dotations aux dépréciations d'un montant de 5 500 euros concernent les créances 2025 impayées à la clôture.

5.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent au 31 décembre 2025 à 22 996 euros et sont liées principalement à des charges d'exploitation (loyers des locaux, divers abonnements et assurance).

5.2.5 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 2 953 833 euros au 31 décembre 2025 et se composent :

- D'un compte bancaire LCL pour 368 884 euros ;
- D'un compte bancaire LCL en dollars pour 2 154 euros ;
- D'un livret A pour 83 471 euros ;
- De comptes à termes pour 2 458 715 euros ;
- D'intérêts à recevoir pour 21 735 euros ;
- De valeurs à l'encaissement pour 18 800 euros ;
- D'une caisse pour 74 euros.

Les comptes à terme ont permis de réaliser durant l'exercice des produits financiers de 63 268 euros,

5.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Libellés	01/01/2025	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	266 054	0	0	0	266 054
Fonds propres statutaires	266 054				266 054
Fonds propres complémentaires	-				-
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves	1 600 000	100 000	0	0	1 700 000
Réserves statutaires ou contractuelles	-				-
Réserves pour projet de l'entité	1 600 000	100 000			1 700 000
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	489 173	82 828			572 001
Résultat de l'exercice	182 828	-182 828	269 027		269 027
Situation nette	2 538 056	0	269 027	0	2 807 083
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	-				-
Provision réglementés					
Total	2 538 056	0	269 027	0	2 807 083

Le résultat de l'exercice 2024 de 182 828 euros a été affecté pour 100 000 euros en réserves pour projets et développements de l'association et pour 82 828 euros en report à nouveau conformément à la décision de l'assemblée générale du 24 juin 2025.

5.4 Autres fonds propres

Néant

5.5 Fonds dédiés

Situations et mouvements	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Rubriques	Valeur à la clôture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Fonds dédiés	2 254	1 800		4 054
Total	2 254	1 800	0	4 054

Les fonds dédiés de 4 054 euros concernent le financement d'une opération non consommé en totalité depuis l'exercice 2024.

5.6 Provisions pour risques et charges

5.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

La provision pour indemnité de fin de carrière comptabilisée pour 4 132 euros a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

- Age théorique de départ : 65 ans,
- Taux d'actualisation : 3,10 %,
- Taux d'évolution des rémunérations : 1 %.

Ce calcul, effectué sur la base de la Convention Collective Nationale de l'Animation, porte la provision au 31 décembre 2025 à un montant de 4 132 euros charges sociales et fiscales patronales comprises de 48 %.

Situations et mouvements	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Rubriques	Valeur à la clôture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Provision pour départ à la retraite	5 115		984	4 132
Total	5 115	0	984	4 132

5.7 Dettes

5.7.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	45 563	45 563		
Dettes fiscales et sociales	177 927	177 927		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-		
Autres dettes	3 000	3 000		
Produits constatés d'avance	26 400	26 400		
Total	252 891	252 891	0	0

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

5.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	21 632
Factures non parvenues	21 632
RRR à accorder et autres avoirs	
Personnel	85 699
Congés payés	54 703
Charges sociales sur congés payés	30 995
Autres dettes fiscales et sociales	16 319
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	16 319
Autres dettes	
Intérêts courus	
Total	123 650

Les charges à payer de l'exercice s'élèvent à 123 650 euros.

Ces charges se décomposent comme suit :

- Les factures fournisseurs non encore parvenues au 31 décembre 2025 pour un montant de 21 632 euros ;
- Les dettes sociales relatives aux congés et charges sur congés à payer aux salariés et organismes sociaux pour 85 699 euros ;
- L'impôt sociétés au taux réduit de 24 % sur les revenus des comptes à termes périodiques pour 16 319 euros.

5.7.2.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un total de 26 400 euros portent sur des cotisations de l'exercice 2026.



French-American Foundation – France

Annexe aux comptes annuels de l'exercice
31 décembre 2025

6 Informations relatives au compte de résultat

6.1 Produits d'exploitation

Produits d'exploitation	2025	2024
Cotisations	755 738	714 601
Dons	28 350	27 306
Participations programmes (Mécénats)	1 037 000	893 888
Reprises de provisions	5 983	25 000
Transferts de charges		281
Produits divers	10 897	85
Total	1 837 970	1 661 162

7 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

7.1.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

7.1.2 Informations concernant les contributions volontaires

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, l'association a bénéficié de l'engagement gratuit d'administrateurs et de bénévoles. L'association a mis en place un processus d'identification des temps passés pour l'organisation des programmes et des rencontres, à l'exclusion des temps passés par les administrateurs dans le cadre de leur mandat de gestion de l'association (comités et séances plénières).

En 2025, le cumul des temps passés valorisés pour chaque bénévole sur la base d'un coût moyen d'intervention s'élève à 111 683 euros.

7.1.3 Informations relatives à l'effectif

Catégories	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise	3
Employés	1
Total	6

7.1.4 Information concernant les honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	10 200
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	10 200

7.1.5 Statut fiscal de l'association

L'association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

Elle est redevable de 16 319 euros au titre de l'impôt sociétés au taux réduit de 24% sur les produits financiers encaissés des comptes à terme périodiques.

7.1.6 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
États-Unis	123 428
Allemagne	400
Monaco	15 000
Royaume-Uni	54 289
Singapour	1 000
Chine	200
Suisse	800
Total	195 117

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-1 du règlement ANC n°2022-04 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

RYDGE Conseil vous accompagne dans vos différents projets professionnels.



RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 00024167 01, au capital social de 1 000 000 €, ayant son siège social sis Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National

Crédits photos : Getty Images, iStock, Shutterstock, Adobe Stock, tous droits réservés.



Éclairer
Entreprendre
Réussir

rydge.fr

 RYDGE Conseil